



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 07 mai 2026

DATE DE CONVOCATION  
30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Jacqueline DALLA TORRE), M. Michel CLÉMENT, M. Vincent CROUZIER Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Denis JORAND (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Cédric PERRIER), M. Paul MURANO, Mme Rachelle PETIT, M. Sylvain PORCHEROT (pouvoir de M. Alain LEFEVRE), M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Pascal GALAND), Mme Jacqueline DALLA TORRE (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Alain LEFEVRE (pouvoir à M. Sylvain PORCHEROT), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Cédric PERRIER (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par M. Denis JORAND), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> vice-président délégué aux finances, aux ressources humaines, à la mutualisation.

Membres en exercice	43	Délibération n°07/05/2026/05
Présents	37	Objet : Désignation des membres de la Commission 2 :
Pouvoirs	06	Développement économique, politique locale du
Votants	43	commerce et soutien aux activités commerciales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 09 avril 2026,

Vu la délibération en date du 30 avril 2026 relative à l'institution et à la composition des commissions thématiques intercommunales,

Vu le dépôt des candidatures,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des membres des commissions thématiques intercommunales,

Il est rappelé que par délibération en date du 30 avril 2026 le Conseil communautaire a institué pour la durée du mandat 9 (neuf) commissions thématiques intercommunales telles que ci-dessous :

N°	Dénomination
1	Petite enfance, santé, tourisme, intelligence artificielle
2	Développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
3	Finances, ressources humaines, mutualisation
4	Communication, mobilité
5	Transition écologique, énergétique et GEMAPI
6	Action sociale et solidarité, séniors, insertion, Gens du voyage
7	Enfance
8	Infrastructures, maintenance, logistique
9	Jeunesse

Le Conseil communautaire a également approuvé la composition suivante pour l'ensemble des 9 commissions :

- Chaque commission thématique intercommunale est composée de 25 membres au maximum, incluant le vice-président en charge de la commission,
- Les autres vice-présidents, membres de droit de l'ensemble des commissions et disposant d'une voix délibérative, ne sont pas inclus dans ce décompte,
- Aucune commune ne peut représenter plus de 25 % des membres au sein d'une même commission,
- Les conseillers municipaux des communes membres de la CCPD peuvent être désignés en qualité de membres des commissions thématiques intercommunales.

Leur fonctionnement est prévu par le Règlement intérieur du Conseil communautaire.

Il convient donc de procéder à la désignation des membres de la Commission 2 : Développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales,

Considérant les candidatures,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE comme membres de la Commission 2 : Développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales les conseillers communautaires et municipaux suivants :

Commission n°2
Dominique JANIN
Jean-Michel BRIÉ
Pascal ROUGERON
Manuel GUINET
Marie-Jo TROUSSEL
Benjamin BONIN
Marion CHOPPARD LALLIER
Martial MATHIRON
Étienne PITON
Catherine GALIZZI
Ludovic GAUTHIER
Bruno MANGEMATIN
Dominique XOLIN
Nicolas BERNARD
Annie SCHLITZ
Éric MOUREY

- AUTORISE le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 07 mai 2026

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER